

Décision

Générale

colonial

Décision n° 890 T.S.F

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 août 1949

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1949

Date du numéro
31 août 1949

TEXTE INTÉGRAL

KaYad Obsie, ouvrier de maîtrise 7° échelon, en service à la station côtière, est reclassé ouvrier de maîtrise S° échelon, pour compter du 1° août 1949. L'intéressé conserve au 1er août 1949 une ancienneté de 11 mois 26 jours.